

**Table des matières**

Introduction .....	2
Conditions d'admission .....	3
Informations diverses .....	4
- Compétences et acquis au terme de la formation .....	4
Gestion et contacts .....	5
Programme détaillé .....	6
- Programme par matière .....	
Infos pratiques .....	8

## Introduction

### Introduction

La mineure en biologie vous offre les compétences en biologie qui faciliteront l'accès au master en biochimie, biologie moléculaire et cellulaire.

## Conditions d'admission

Cette mineure est accessible aux seuls étudiants inscrits au programme de bachelier en sciences chimiques.

## Informations diverses

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

---

Erreur de transformation xhtml vers fo pour 'programme\_detaille' erreur=org.xml.sax.SAXParseException; lineNumber: 274; columnNumber: 12; Des guillemets ouvrants sont attendus pour l'attribut "{1}" associé à un type d'élément "class".

## Gestion et contacts

### Gestion du programme

Entite de la structure BIOL

Acronyme	<b>BIOL</b>
Dénomination	Ecole de biologie
Adresse	Croix du sud, 4-5 bte L7.07.05 1348 Louvain-la-Neuve Tél 010 47 34 89 - Fax 010 47 35 15
Site web	<a href="https://www.uclouvain.be/biol">https://www.uclouvain.be/biol</a>
Secteur	Secteur des sciences et technologies (SST)
Faculté	Faculté des sciences (SC)
Commission de programme	Ecole de biologie (BIOL)

### Jury

### Personnes de contact

## Programme détaillé



## Infos pratiques

### Inscription à la mineure

#### *En BAC2*

Une inscription en deuxième année de baccalauréat en sciences chimiques via le web, permet d'enchaîner directement avec l'inscription à la mineure en biologie (l'étudiant doit d'abord être inscrit en BAC2 avant de s'inscrire à une mineure).

Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant a accès à l'inscription à la mineure via son bureau virtuel (accéder au portail UCL, s'identifier, cliquer sur "mon bureau", ...).

L'étudiant qui recommence son BAC2 est automatiquement ré-inscrit.

#### *En BAC3*

Lors de leur inscription en troisième année de baccalauréat (BAC3), les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de la mineure suivie en seconde année (BAC2). Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième année de baccalauréat (BAC3).

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de baccalauréat suivi.

### Horaire des cours

L'horaire des cours peut être consulté à l'adresse

### Inscription aux cours de la mineure

L'inscription aux activités (aux cours) de la mineure se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

### Organisation des examens

L'inscription aux examens des cours de la mineure se prend en même temps que l'inscription aux examens de l'année d'études de la majeure.

L'horaire des examens peut être consulté à l'adresse <https://www.uclouvain.be/43606.html>



